



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, situé au 3000 chemin d'Oka, le **mercredi 15 février 2017** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la ville de Saint-Joseph-du-Lac
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Formant le quorum requis par la Loi.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Alain Simoneau, directeur de police

Madame Sonia Paulus préside la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 15 février 2017

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 18 janvier 2017

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 15 février 2017 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Entente relative à la transition des activités du Service de police régionale de Deux-Montagnes à la Régie - autorisation de signature

4.2 Amendement de résolution – désignation du représentant de la Régie pour la signature de l'acte de cession du bâtiment connu comme le 615 20ème avenue à Deux-Montagnes et de l'entente d'occupation du terrain

5. AVIS DE MOTION

5.1 Avis de motion de la présentation lors d'une séance ultérieure du conseil du règlement 2017-01 concernant le régime de retraite des policiers et policières de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Dépôt du plan d'action 2017

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 15 février 2017



2017-02-010

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Denis Gravel

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-02-011

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 15 février 2017 totalisent un montant de 338 325,25 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 135 952,97 \$ pour la période du 19 janvier 2017 au 15 février 2017;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Denis Gravel

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 15 février 2017 au montant de 338 325,25 \$.

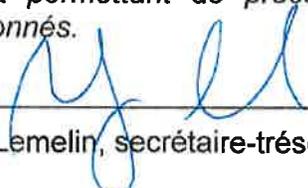
D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 19 janvier 2017 au 15 février 2017 au montant de 135 952,97 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

2017-02-012


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier



4. RÉSOLUTIONS

4.1 ENTENTE RELATIVE À LA TRANSITION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE POLICE RÉGIONALE DE DEUX-MONTAGNES À LA RÉGIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le décret ministériel daté du 13 juin 2015 a créé la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'une période minimale est requise afin d'assurer la transition vers la Régie des activités financières et administratives actuellement assumées par la Ville de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'il est requis en vertu de l'entente signée le 13 mars 2015 par les villes de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et les municipalités de Pointe-Calumet et de Saint-Joseph-du-Lac et autorisée par les résolutions 2015-03-12.053, 2015-03-63, 1503-048 et 093-03-2015 de déterminer les termes et conditions du transfert de certains actifs et passifs ainsi que la prise en charge par la Régie de certains frais;

CONSIDÉRANT le dépôt par le directeur administratif du document « Complément à l'entente intermunicipale concernant la création de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Gravel

2017-02-013

DE DÉSIGNER ET D'AUTORISER la présidente du conseil d'administration, Madame Sonia Paulus, et le directeur administratif, M. Yvon Lemelin, à signer conjointement pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes le document « Complément à l'entente intermunicipale concernant la création de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes » tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 AMENDEMENT DE RÉSOLUTION – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION DU BÂTIMENT CONNU COMME LE 615 20ÈME AVENUE À DEUX-MONTAGNES ET DE L'ENTENTE D'OCCUPATION DU TERRAIN

CONSIDÉRANT la résolution 2016-03-019 qui désignait et autorisait le président du conseil d'administration, M. Denis Gravel, et le directeur administratif, M. Yvon Lemelin, à signer conjointement pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tout document relatif à la cession du bâtiment connu comme le 615 20ème avenue à Deux-Montagnes et à l'entente d'occupation du terrain sur lequel ledit bâtiment prend place;



2017-02-014

CONSIDÉRANT la résolution 2016-11-077 qui nommait madame Sonia Paulus à la présidence du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour un terme d'une durée d'un an;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Gravel

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

DE **DÉSIGNER ET D'AUTORISER** la présidente du conseil d'administration, Madame Sonia Paulus, et le directeur administratif, M. Yvon Lemelin, à signer conjointement pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tout document relatif à la cession du bâtiment connu comme le 615 20ème avenue à Deux-Montagnes et à l'entente d'occupation du terrain sur lequel ledit bâtiment prend place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION LORS D'UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL DU RÈGLEMENT 2017-01 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

Monsieur Benoit Proulx donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement portant le n° 2017-01 concernant le Régime de retraite des policiers et policières de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt par monsieur Alain Simoneau, directeur, du Plan d'action 2017

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Denis Gravel

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QU'à 19 h 56, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-02-015


Madame Sonia Paulus
Présidente


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier